

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-1098/SG/FP constatant la reprise de service par un agent de constatation des Impôts .

n° 70-1098/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
17 septembre 1970

Numéro JO
n° 19 du 10/10/1970

Date du numéro
10 octobre 1970

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 4 septembre 1970, date de son retour au Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures au Service des Contributions (Ministère des Finances et du Plan), par M. Raymond Sandjivy, agent de constatation, 3e échelon, des Impôts.